

Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Site non classé	
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.			
A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.			

15 - CANTAL

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2024
ARNAC	LA GINESTE	douce	5E
FRIDEFONT	VALLON DE MALLET	douce	7E
LACAPELLE-VIESCAMP	PUECH DES OUILHES	douce	7E
LANOBRE	LA SIAUVE	douce	10E
LANOBRE	VAL	douce	10E
MENET	LAC DE MENET	douce	10B
PLEAUX	LONGAIROUX	douce	5E
PUYCAPEL	LAC DE L'ESTANQUIOL	douce	10E
SAINT-GERONS	ESPINET	douce	5E
SAINT-GERONS	RENAC	douce	5E
TREMOUILLE	LASTIOULLES	douce	10E
TRIZAC	LE CIVIER	douce	6I
VIEILLEVIE	LE PORT	douce	5I
VIEILLEVIE	LE SOULOU (RIVIERE LE LOT)	douce	5S